



Véronique Grailles
Elue DP



Ludovic Leclerc
Elu DP



Hervé Leleu
DS, élu DP
Trésorier adjoint au national



Patricia Nivese
Elue DP



Monique Sarbil-Colomines
DS, élue DP et CHSCT



Laurence Couve
DS, Elue DP



Christophe Andrieux
Elu DP

BREVES DP Mars 2017

A RETENIR

Trajectoire GDD : Le dialogue social se poursuit jusqu'au 30 mars 2017.

- EPA- EP des GDD et double compétence : ne pourront être programmés qu'à l'issue du dialogue social. Par ailleurs une demande de délai supplémentaire pour effectuer ces entretiens jusqu'au 31 mai a été faite à la DG.
- Transition professionnelle : dans le cas d'un souhait de transition professionnelle d'un agent via l'EP, le service RH va mettre en place un dispositif d'accompagnement individuel. Le projet ne sera valide qu'à ce moment-là.

Congés payés : la responsabilité de la planification des congés payés relève de l'ELD. La Direction confirme que les congés déposés dans les délais sur Horoquartz, au regard de la note 2017.001-02, et non validés au 01/03/17, sont de fait accordés.

Double écran : La dotation régionale double écran est calculée en fonction du poids de la DEFM. Les postes Manac, RRA, PAG ARC Indemnisation et les postes servant à l'étude des droits doivent être équipés.

Briefing du matin : Utile pour les informations opérationnelles, mais n'a pas vocation à se substituer à une réunion d'équipe.

Campagne de promotion : L'ensemble des courriers de recours d'agents non promus devrait être traité d'ici fin mars.

Prime collective versée aux agents de statut public : les montants seront connus d'ici la fin du mois de Mars.

EPA : La Direction rappelle que les objectifs pour les salariés non cadre ne sont pas des objectifs individuels mais des contributions aux objectifs collectifs. Seuls les EPA avec commentaire de l'agent sont visés par les RH.

GPEC : C'est le métier actuellement exercé qui détermine le versement de la prime en situation de transition professionnelle pour passer d'un métier en décroissance vers un métier en croissance.

Sécurisation des espaces employeurs particuliers : fait partie intégrante des activités des CDE, il n'y a pas à ce jour de quantification de la charge de travail sur ce point en particulier, une alerte sur cette activité prégnante sera remontée au CODIR.

Traitement de la IG06/MG06 (paiements à valider) : est de la compétence des ELD pour les motifs 2, 3, 4, 5, 6.

Qui fait Quoi : Un document est en cours d'actualisation concernant les services de la DR, il comportera les adresses mail de chaque service.

Assurance assistance en cas de mission, formation, déplacement : la note 2017-02-005 concernant les polices d'assurance est en ligne dans l'intranet, un flyer récapitulatif a été envoyé à tous, nous vous invitons à mettre un exemplaire dans votre véhicule pour disposer des informations utiles en cas de sinistre.